

2B RENOVATION

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 €

Siège social : 7 rue Paul Cavare – 93110 Rosny-sous-Bois

RCS Bobigny 890 276 389

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

le **10 avril 2026**,

L'associé unique de la société **2B RENOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 4 000 €, dont le siège social est situé au **7 rue Paul Cavare – 93110 Rosny-sous-Bois**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro **890 276 389**,

représentée par **Monsieur Gimenez Jose**, Président,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

7 rue Paul Cavare – 93110 Rosny-sous-Bois

Nouvelle adresse :

23 rue Berthier – 93500 Pantin

à compter du **10 avril 2026**.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

Suite à la décision de transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier **l'article 4 des statuts** comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

23 rue Berthier – 93500 Pantin.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce de Bobigny.

Fait à **Paris**,

Le **10 avril 2026**

Signature

Monsieur Gimenez Jose

Président de la société 2B RENOVATION



Certifié conforme à l'originale.